

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ QUE :

Le « RÈGLEMENT NUMÉRO 223-A-23 RELATIF À L'ENTRETIEN DES SYSTÈMES DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES PAR RAYONNEMENT ULTRAVIOLET est en vigueur depuis le 18 octobre 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser au directeur général et greffier-trésorier de la MRC Beauce-Centre au 111-107^e rue Beauceville.

Donné à Beauceville ce 19^e jour d'octobre deux mille vingt-trois.



Jacques Bussières, directeur général et greffier-trésorier